

CODES DE REPRODUCTION (« codes atlas »)

Pourquoi et Comment les utiliser ?

La période de reproduction commence !

Que vous soyez nouvel inscrit à Faune-Drôme ou déjà familier du site, il est très important, avant de transmettre vos données, de connaître les grands principes d'utilisation de la codification.

Introduction : Pourquoi les codes atlas ?

L'un des objectifs de Faune Drôme est de recenser les **oiseaux nicheurs** de notre département pour en préciser la répartition mais aussi pour contribuer à la base de données nicheurs de l'atlas national [atlas-ornitho.fr]. De nombreuses espèces, rares ou même courantes, sont en progression, d'autres en régression, certaines en voie de disparition dans la région, voire au-delà. Atlas permanent, Faune-Drôme permet aussi de connaître les dynamiques de population de l'avifaune nicheuse depuis les recensements précédents, de mieux comprendre les facteurs d'évolution et d'intervenir pour que des mesures appropriées en vue de maintenir la biodiversité puissent être appliquées.

D'où l'importance d'utiliser les codes atlas, et surtout de les utiliser en connaissance de cause.

1. Nicheurs possibles, probables et certains : 3 statuts de reproduction à maîtriser

Avant de rentrer dans la signification précise de chaque code particulier (voir le tableau récapitulatif en fin de document), il est indispensable de maîtriser les 3 grands types de situation auxquels ils font référence.

- **Nicheurs possibles** (codes 2 et 3) : cela concerne les espèces détectées en période de reproduction sur un site par la simple présence ou par le chant d'un individu. Les codes nicheurs possibles s'utilisent souvent en début de période, mais également en cas d'absence de preuves de présence prolongée sur un même site ou de comportements ni indices plus précis à tout moment durant la saison de reproduction de l'espèce. **Précisons toutefois que l'habitat dans lequel l'observation a été réalisée doit être favorable à la reproduction.**
- **Nicheurs probables** : (codes 4 à 10). Lors de l'observation, des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite. Ces codes s'utilisent souvent en début de période de reproduction (formation des couples, parades, construction de nid...) ou pour certaines espèces lors des préparatifs des secondes ou troisièmes nichées.
- **Nicheurs certains** (codes 11 à 19) : Les observations permettent d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol...) voire très récente (nids vides avec coquilles d'œufs,...)



Utilisation des codes, les cas particuliers à connaître :

Absence de code (code 0) : Le code 0 est automatiquement attribué par défaut hors période de reproduction. En période de reproduction, ce code est à utiliser pour les migrateurs, pour les espèces nicheuses à grand rayon d'action observées dans un milieu défavorable à la reproduction (goélands, hérons, martinets, grands rapaces,... en vol au dessus d'une région de grande culture par exemple), ou encore en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce.

Code 1 : à ne jamais utiliser (code ne correspondant plus à la nouvelle nomenclature). L'utilisation de ce code aboutit à éliminer l'observation de la base de données nicheurs. Utiliser le code 2 si l'observation

ne fournit aucune indication précise de reproduction ou l'absence de code en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce.

Code 5 : à utiliser lorsque certains comportements permettent d'affirmer qu'un oiseau prépare une nidification (chants simultanés, tambourinage, querelles territoriales, présence permanente sur un site favorable en période de reproduction,...) sans que d'autres indices de nidification probable (couple formé, parades, construction de nid,...) n'aient pu être observés.

Code 13 : En présence de jeunes volants, le code 13 doit être utilisé uniquement si on est certain que les jeunes observés sont nés sur le lieu d'observation ou à proximité immédiate.

Code 16 : à utiliser si on est certain que le transport de nourriture observé est destiné aux jeunes. Certains rapaces notamment transportent des proies sur une longue distance pour eux-mêmes, voire en vue d'offrandes. Le code 16 doit par ailleurs être utilisé avec précaution lorsqu'on observe un nourrissage de jeunes volants. Certaines espèces (Sternes,...) peuvent nourrir les jeunes à grande distance des sites de reproduction, auquel cas on utilisera le code 0. Dans tous les cas en présence de jeunes volants on s'assurera que les nourrissages observés ont bien lieu à proximité des sites de reproduction.

Code 99 : à utiliser uniquement si des recherches poussées permettent d'affirmer qu'une espèce a disparu ou est absente d'un site pourtant très favorable.

Codes 30, 40, 50 : à n'utiliser QUE pour les données anciennes pour lesquelles l'indice précis de reproduction n'avait pas été noté, et JAMAIS pour les nouvelles obs ! L'indice précis est en effet beaucoup plus utile pour l'interprétation ultérieure des données (dates de parades, de construction de nids, de nourrissage, d'envol des jeunes...)

2. Périodes de reproduction

Lorsque vous entrez une donnée en période de reproduction, il vous est automatiquement proposé, en fonction de la date et de l'espèce, d'indiquer un code atlas. Vous constaterez qu'en automne et en plein hiver, aucune proposition de code ne vous sera faite. A la fin de l'hiver et au printemps, la date à laquelle la première proposition intervient est différente pour chaque espèce, en relation notamment avec sa biologie de reproduction (plus ou moins précoce). Cela est arbitraire bien sûr et il est difficile de trouver le juste milieu dans un département comme le nôtre allant de la plaine du Rhône aux Préalpes, susceptible par ailleurs d'abriter en début et en fin de période de reproduction certaines espèces à la fois en migration et en nidification.

Dans le cas où le code ne vous est pas demandé mais que vous avez pourtant un indice de reproduction à indiquer, **il vous suffit de cliquer sur la case «j'aimerais donner un code atlas pour cette observation »**. **La liste des codes apparaît alors et vous pouvez sélectionner celui qui convient.**

Cas particuliers :

- Pour certains rapaces, corvidés ou colombidés (Grand-duc, Chouette hulotte, Aigle royal, Tourterelle turque, Grand corbeau,...), espèces entamant très tôt leurs préparatifs de reproduction, un code atlas est automatiquement proposé dès l'hiver.
- Pour quelques espèces, notamment coloniales à grand rayon d'action dont les sites de reproduction sont généralement connus et suivis (Goéland leucopnée, Héron cendré, Vautour fauve, Vautour moine et Vautour percnoptère), aucun code n'est automatiquement proposé en période de reproduction en vue de prévenir les erreurs. Pendant ces périodes, si l'observation le justifie, c'est donc à l'observateur de décider de mettre un code atlas pour ces espèces.

3. Etre prudent en attribuant un code atlas

La simple observation d'un oiseau ne suffit pas et il faut prendre en compte à la fois le comportement, la date d'observation, le lieu géographique ainsi que l'habitat.



Erreurs les plus fréquentes :

Au début de la période de reproduction (fin d'hiver/printemps)

- Espèces observées en fin d'hivernage ou en halte migratoire alors que des individus de la même espèce sont déjà susceptibles de nicher localement (ex : Fauvette à tête noire, Rouge-gorge, Alouettes, Pinsons des arbres...)
- Espèces migratrices dont certaines peuvent adopter des comportements territoriaux voire nuptiaux avant d'avoir quitté leur site d'hivernage ou d'être arrivées sur leur site de nidification (ex : Pouillots chanteurs, Bruants ortolans,...)

En fin de période de reproduction

- Espèces migratrices retournant rapidement vers leurs zones d'hivernage, observées en halte migratoire alors que des individus de la même espèce sont encore susceptibles de nicher localement.
- Espèces nicheuses locales à dispersion rapide dont des individus, notamment des jeunes, peuvent être observés dans des sites favorables sans pour autant y avoir nidifié ou y être nés (ex : Pie-grièche écorcheur, Bec-croisé des sapins, Busard cendré, Guêpiers, Etourneaux,...).

En début et fin de période de reproduction

- Espèces observées en halte migratoire ou en dispersion alors qu'elles ne nichent pas dans la Drôme.

Rappelons également qu'en période de reproduction il convient d'être à tout moment vigilant avec les **espèces nicheuses à grand rayon d'action**, ces dernières étant couramment observables loin des sites de nidification (déplacement vers les sites de nourrissage ou présence sur ces sites)

Dans ces différentes situations, si l'attribution d'un code nicheur peut s'avérer très utile, les risques d'erreur impliquent de recueillir des indices probants lors de l'observation. En cas de doute, utiliser le code 0.

4. En conclusion

Il va de soi que pour connaître et défendre l'avifaune nicheuse du département, un maximum de données de reproduction les plus précises possibles doit être recueilli au moment de l'observation et soit ensuite transmis sur faune Drôme par l'utilisation des codes appropriés. Pour éviter les erreurs on peut faire appel aux connaissances acquises sur les comportements de chaque espèce, sur leur aire de répartition, leur période et leur milieu de reproduction. En cas de doute, n'hésitez pas à vous documenter ou à vous renseigner, cela permettra d'éviter toute interprétation erronée par la suite. **Le 1^{er} réflexe est de consulter l'atlas en ligne qui fournit une base de données mise à jour en permanence utile et efficace.**

Tableau 1 : Utilisation des codes atlas

Statut de nidification	Code	Intitulé	Remarques	Erreurs fréquentes	
	0	Absence de code	Attribué par défaut hors période de reproduction. En période de reproduction, à utiliser pour les migrants, les jeunes en dispersion, les espèces nicheuses à grand rayon d'action observées dans un milieu défavorable à la reproduction ou encore en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce.		
	1	NE PAS CLIQUER. Code non valide.	Ne pas utiliser. Utiliser le code 2 si l'observation ne fournit aucune indication précise de reproduction ou l'absence de code en cas de doute sur le statut reproducteur de l'espèce.		
Nicheur possible	2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.	A utiliser à tout moment en période de reproduction, uniquement si le site est favorable	Espèces à grand rayon d'action observées loin des sites de nidification	Pour certaines espèces, confusion possible migrants/oiseaux locaux en début ou en fin de reproduction
	3	Mâle chanteur présent en période de nidification.	A utiliser à tout moment en période de reproduction, uniquement si le site est favorable	Espèces chanteuses en dehors de la période de reproduction	
Nicheur probable	4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.	A utiliser à tout moment en période de reproduction, uniquement si le site est favorable	Espèces sans différence sexuelle dont 2 individus sont observés ensemble	Pour certaines espèces, confusion possible migrants/oiseaux locaux en début voire en fin de reproduction
	5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.)	A utiliser sur site favorable en période de reproduction en cas de	Espèces querelleuses en dehors de la période de	

Statut de nidification	Code	Intitulé	Remarques	Erreurs fréquentes
		observé sur un même territoire.	chants simultanés, de tambourinage, de querelles territoriales, de présence permanente d'un individu au même endroit	nidification
	6	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.		
	7	Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos.	A utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte n'a pas débuté	Confusion possible avec le code 14
	8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.	A utiliser uniquement en période de reproduction	Certaines espèces alarment toute l'année
	9	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte. Observation sur un oiseau en main.	Réservé aux personnes autorisées dans le cadre d'un suivi scientifique. Ne pas déranger les oiseaux	
	10	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).		
Nicheur certain	11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.	Concerne Canards, Gallinacés, oiseaux de rivage, voire certains passereaux à proximité du nid etc... Découverte fortuite, ne pas déranger les oiseaux	
	12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.	Pour les nids, à utiliser si on est certain d'une reproduction de l'année. Pour les coquilles d'œufs, à utiliser uniquement à proximité immédiate des sites de nidification	

Statut de nidification	Code	Intitulé	Remarques	Erreurs fréquentes
	13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances.	En présence de jeunes volants, à utiliser uniquement si on est certain que les jeunes observés sont nés sur le lieu d'observation ou à proximité immédiate.	Pour certaines espèces, confusion possible jeunes en dispersion ou en migration et jeunes locaux. Dans certains cas, confusion possible jeunes et femelles
	14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).	Pour les adultes entrant ou quittant un site de nid, à utiliser uniquement si on est certain qu'une ponte a débuté (l'adulte entre au nid et n'en sort plus)	Confusion possible avec le code 7
	15	Adulte transportant un sac fécal.		
	16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.	A utiliser si on est certain que le transport de nourriture observé est destiné aux jeunes. En présence de jeunes volants on s'assurera que les nourrissages observés ont bien lieu à proximité des sites de reproduction.	Pour certaines espèces, nourrissages effectués loin des sites de nidification. D'autre part, dans certains cas, le transport de nourriture peut être destiné à l'individu lui-même
	17	Coquilles d'œufs éclos.	A utiliser uniquement à proximité immédiate des sites de nidification	
	18	Nid vu avec un adulte couvant.	Ne pas déranger les oiseaux	
	19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).	Ne pas déranger les oiseaux	
	30	Nidification possible.	A n'utiliser que pour les données anciennes pour lesquelles l'indice précis de reproduction n'avait pas été noté, et jamais pour les nouvelles observations	
	40	Nidification probable.		
	50	Nidification certaine.		

Statut de nidification	Code	Intitulé	Remarques	Erreurs fréquentes
	99	Espèce absente malgré des recherches.	A utiliser uniquement si des recherches poussées permettent d'affirmer qu'une espèce a disparu ou est absente d'un site pourtant très favorable	